

Règlements de location

Limite de vitesse sur le site

Sur le site de SAJO, la limite de vitesse est de 15 km/h. Soyez très vigilants et prudents car plusieurs personnes se déplacent en vélo et/ou à pieds. Limitez vos déplacements en voiture sur le terrain pour entrer et sortir seulement et évitez les promenades inutiles.

Départ

Voici les heures auxquelles le chalet doit être libéré le jour de votre départ :

- Avant 14h (location à la nuitée)
- Avant 15h (location à la journée)

Couvre-feu

Afin d'assurer que tous nos visiteurs puissent profiter d'un séjour agréable, un couvre-feu est en vigueur entre 23h et 8h. Nous vous demandons de bien le respecter. Il s'agit aussi d'une question de respect envers nos résidents et voisins. Dans le cas d'une location du site complet (4 chalets), ce couvre-feu s'applique uniquement au chalet Mariste qui est adjacent à la résidence du préposé à l'accueil.

Bris d'équipement

Tous bris d'équipement ou toute défectuosité qui survient pendant votre séjour doit être signalé à l'employé de SAJO lors de votre départ. Si ce bris ou défectuosité peuvent impacter la santé et la sécurité des personnes vous devez le signaler rapidement à l'employé.

Propreté des chalets

Nous sommes fiers de vous accueillir dans des chalets propres et en bon état. Pour maintenir une tarification accessible au plus de gens possible, nous demandons votre aide pour maintenir la propreté dans nos chalets.

Le chalet et terrain doivent être replacés comme à votre arrivée, c'est-à-dire propres et fonctionnels :

- La vaisselle est lavée et bien rangée.
- Les planchers sont balayés et nettoyés.
- Les accessoires et meubles (intérieur et extérieur) sont à leur endroit d'origine.
- Les poubelles sont vidées et les sacs jetés dans les contenants prévus à cet effet sur le site.
- Les portes et fenêtres sont fermées et barrées.
- Les thermostats sont remis à la température de 15°C (hiver seulement)

En cas de non-respect de ces consignes, du temps de ménage pourra vous être facturé.

Fournitures à apporter

Voici les fournitures qui sont fournies dans nos chalets :

- Matelas
- Vaisselle de table
- Vaisselle de cuisine
- Lavette
- Linge à vaisselle
- Tapis de douche
- Savon à main
- Savon à vaisselle
- Papier hygiénique
- Bois pour le feu

Voici les fournitures qui ne sont PAS fournies dans nos chalets et que vous devez donc apporter :

- Literie/sacs de couchage
- Oreillers
- Serviettes de bain
- Sacs à ordures
- Briquettes pour BBQ extérieur (vendues également sur place)

Interdit de fumer

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des chalets. De plus, nous vous demandons de ne pas fumer dans les espaces communs pour respecter les autres usagers de notre site. Si des odeurs de fumée ou des traces de cigarettes sont détectés dans le chalet, des frais de nettoyage seront déduits de votre dépôt de sécurité. Tous les mégots de cigarettes doivent être déposés dans les cendriers prévus à cet effet à l'extérieur du chalet.

Chiens

Les chiens sont permis sur le site, mais doivent être enregistrés à l'accueil. Il faut aussi débourser un montant de 50\$ supplémentaires par chien. Notez que des frais de 100\$ seront déduits du dépôt de sécurité si un chien non-enregistré est amené sur le site. Pour plus d'informations sur la politique des voyageurs canins, consultez notre [politique sur les chiens](#).

Tente-roulottes

Les tentes roulottes sont permises sur le site de SAJO avec un séjour dans un chalet au prix de 50\$/roulotte. Les tente-roulottes doivent être positionnées à un endroit qui n'empêche pas la circulation sur le site et qui ne bloquent pas les sorties des chalets. Elles doivent aussi être à au moins 10m de tout bâtiment. Notez que des frais de 100\$ seront déduits du dépôt de sécurité si une tente-roulotte non-enregistré est amené sur le site. Il y a une limite de tente-roulottes par chalet :

- Bergeron : 1 tente-roulotte
- Mariste : Aucune tente-roulette permise
- Richelieu : 2 tente-roulottes
- Larocque : 3 tente-roulottes

Véhicules tout terrain (VTT)

Les véhicules tout-terrains sont strictement interdits sur notre site à moins d'une entente avec la direction.

Armes

Les armes de tous genres sont interdites sur le site de SAJO sous peine d'expulsion.

Feux d'artifices

Pour des raisons de sécurité publique, personnelles et d'incendie, toute pièce pyrotechnique est interdite sur le site de SAJO.

Feu de camp

Tout feu de camp devra être fait sous surveillance à l'endroit prévu (sauf si interdiction par la SOPFEU en cas de risque élevé d'incendie). Du bois d'allumage, du papier et du bois pour le feu vous sont fournis, mais nous vous demandons de les utiliser avec modération et de ne pas faire de feux de joie qui consomment beaucoup de bois. Il est strictement interdit de couper ou briser des arbres et des branches sur notre site. Les lanternes volantes sont également interdites.

Utilisation du chemin d'accès

Pour votre sécurité, le chemin situé entre l'arche de Bienvenue à SAJO et la montée Saint-André doit être utilisé strictement dans le but d'accéder à SAJO ou de quitter le site en véhicule. En effet, ce chemin ne nous appartient pas et ce sont les propriétaires de celui-ci qui en font la demande. De plus, la limite de vitesse sur ce chemin est de 30 km/h. **IL EST TRÈS IMPORTANT DE RESPECTER CETTE LIMITÉ DE VITESSE.**

Pour toutes vos activités de randonnée pédestre, jogging ou de promenade à vélo, vous devez utiliser les sentiers prévus à cet effet sur le site de SAJO.

Pour de plus amples précisions, vous pouvez consulter la carte de nos sentiers disponible dans tous nos chalets. Merci de votre collaboration

Fosse septique

Nos chalets fonctionnent avec une fosse septique alors merci de ne jeter aucun objet de nature à obstruer les canalisations dans les lavabos, évier, toilettes, baignoires et douches. Merci de verser vos gras de cuisson dans le contenant identifié à cet effet dans la cuisine du chalet.

Électricité / Eau

En cas de panne d'électricité, tous nos chalets sauf le Bergeron sont équipés d'une génératrice. Notre eau est potable et soumise à un contrôle fréquent et régulier dans un laboratoire extérieur accrédité par le Ministère de l'Environnement.

Non-respect des règlements

Lors de votre réservation, vous aurez à fournir un dépôt de sécurité correspondant à 50% de votre réservation totale. En cas de non-respect de ces règlements, un montant pourra être déduit du dépôt de sécurité. Si des dommages sont faits aux installations ou aux équipements, les réparations ou remises en service seront entièrement facturées au client. De plus, en cas d'un manque grave au respect de ces règlements, une personne pourra être expulsée du site.

Merci de votre collaboration

La direction